

Action collective St-Georges - Aluminerie d'Alcoa à Baie-Comeau

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

À retourner au plus tard le 21 janvier 2023

Un formulaire de réclamation doit être rempli par réclamant, même pour une même adresse.

Si votre réclamation est acceptée, un chèque vous sera posté à l'adresse indiquée à la partie 1 du formulaire. **Notez que les sommes pourront être transmises uniquement après la fin du processus de réclamation qui pourrait prendre plusieurs mois.** Le montant auquel vous avez droit sera calculé en fonction des informations indiquées dans votre formulaire, des documents joints ainsi que du nombre total de réclamations reçues.

Si votre réclamation est refusée, vous recevrez un avis qui vous informera des motifs du refus et de votre droit de soumettre des informations additionnelles dans les 30 jours suivants.

PARTIE 1

RENSEIGNEMENTS ET COORDONNÉES ACTUELLES

Si vous déménagez, vous avez la responsabilité d'informer le gestionnaire des réclamations de votre nouvelle adresse.

Nom

Prénom

Numéro civique, rue, appartement

Ville

Province

Code postal

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

J'ai joint une copie d'une pièce d'identité indiquant ma date de naissance.

Je produis une réclamation pour moi-même : oui non

Je produis une réclamation pour une personne décédée ou inapte : oui non

Si oui, nom du Réclamant représenté :

Nom

Prénom

Je joins une preuve du décès ou du mandat en cas d'inaptitude.

Je joins une preuve de mon autorité pour agir.

PARTIE 2**RÉCLAMATION POUR LES RÉSIDENTS**

Remplir cette partie pour chacune des adresses dans le quartier où vous avez habité entre 2002 et 2013.

Si vous avez résidé à plus de deux adresses, veuillez joindre une feuille additionnelle.

Si vous résidiez dans la zone 2 du quartier St-Georges au cours de l'été 2003, veuillez aussi remplir la partie 4.

Pour la description des zones voir : <https://spavocats.ca/5-zones/>

1) J'ai résidé à l'adresse suivante dans le quartier St-Georges au moins une année entre 2002 et 2013 :

Adresse 1 : _____
Numéro civique, rue, appartement

Cochez chacune des années pendant lesquelles vous avez résidé à cette adresse pendant six (6) mois ou plus :

2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013

Adresse 2 : _____
Numéro civique, rue, appartement

Cochez chacune des années pendant lesquelles vous avez résidé à cette adresse pendant six (6) mois ou plus :

2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013

Si vous avez résidé avec plus de deux adultes, veuillez joindre une feuille additionnelle.

2) Je demeurais avec un autre adulte à ces époques : oui non

Si oui → SVP remplir la section ci-dessous.

Nom : _____ Prénom : _____ Années : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Années : _____

Des preuves pour la première année et la dernière année feront preuve de la période de résidence entre les deux dates.

Une liste d'exemples de preuves admissibles se trouve à la fin du formulaire.

3) J'ai résidé dans le quartier St-Georges 10 ans ou plus entre 2003 et 2022 ? :
oui non

4) Je résidais dans le quartier St-Georges en 2003 et j'y ai résidé pendant 10 ans ou plus ? oui non

Si vous avez répondu oui à au moins une de ces deux questions → précisez la ou les adresses **et** les années :

_____ de _____ à _____
Numéro civique, rue, appartement

_____ de _____ à _____
Numéro civique, rue, appartement

J'ai joint des preuves de résidence

PARTIE 3**RÉCLAMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES ACTUELS**

Remplir cette partie pour chacun des bâtiments dont vous êtes propriétaire.

Vous pouvez réclamer à titre de propriétaire même si vous ne résidez pas à cette adresse.

Exemples de preuve de propriété admissible : acte de vente, extrait du registre foncier, rôle d'évaluation foncière, compte de taxes.

Un terrain sans bâtiment adjacent à un autre sur lequel se trouve un bâtiment appartenant au même propriétaire n'est pas considéré comme un terrain vacant.

Exemples de preuve de propriété admissible : acte de vente, extrait du registre foncier, rôle d'évaluation foncière, compte de taxes.

1) Êtes-vous actuellement propriétaire d'un bâtiment résidentiel dans le quartier St-Georges ? oui non

Si Oui → _____ - _____
Numéro civique, rue Nombre de logements

J'ai joint une preuve de propriété

a) Je suis le seul propriétaire de ce bâtiment : oui non

Si non → remplissez la section ci-dessous.

Portion du bâtiment qui vous appartient ? _____ %

Identité du copropriétaire :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Date de naissance (aaaa/mm/jj) : _____

Adresse courriel : _____

2) Êtes-vous actuellement propriétaire d'un terrain vacant dans le quartier St Georges ?

Oui → _____
Numéro civique, rue ou numéro de lots

Plusieurs lots peuvent constituer un seul terrain vacant s'ils sont inscrits sur un même acte de vente.

a) Je suis le seul propriétaire de ce terrain : oui non

Si non → remplissez la section ci-dessous.

Portion du bâtiment qui vous appartient : _____ %

Identité du copropriétaire :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Date de naissance (aaaa/mm/jj) : _____

Adresse courriel : _____

J'ai joint une preuve de propriété

PARTIE 4		RÉCLAMATION POUR LES RÉSIDENTS DE LA ZONE 2 À L'ÉTÉ 2003													
<p>La zone 2 inclut les avenues De Bienville, Bouchette, le 3, Denonville, Low, Ramezay, Closse, le 6, Le Gardeur, entre le 11 et le 40, de Maisonneuve et les 1, 3, 5 et 7, place St-Georges.</p> <p>Pour la description des zones voir : https://spavocats.ca/5-zones/</p> <p>Des preuves pour le premier et le dernier mois feront preuve de la période de résidence entre les deux dates.</p> <p>Voir la liste des exemples de preuve admissible à la fin du formulaire.</p>	<p>1) Avez-vous résidé dans la zone 2 du quartier St-Georges à l'été 2003 ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui → _____ Numéro civique, avenue, appartement</p> <p>Cocher chacun des mois pendant lesquels vous avez résidé à l'été 2003 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jun 2003</th> <th>Juillet 2003</th> <th>Août 2003</th> <th>Septembre 2003</th> <th>Octobre 2003</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>					Jun 2003	Juillet 2003	Août 2003	Septembre 2003	Octobre 2003					
	Jun 2003	Juillet 2003	Août 2003	Septembre 2003	Octobre 2003										
<p><input type="checkbox"/> J'ai joint une preuve de résidence pour ces mois</p>															

PARTIE 5		SIGNATURE	
<p>Pour être valide, votre formulaire de réclamation doit être signé et daté.</p> <p>Si votre réclamation est admise, un chèque vous sera posté à l'adresse mentionnée à la Partie 1.</p> <p>Si vous déménagez, vous avez la responsabilité d'informer le gestionnaire des réclamations de votre nouvelle adresse.</p>	<p>En apposant votre signature, vous indiquez que les renseignements fournis sont vrais et exacts. Toute fausse déclaration pourrait entraîner le rejet de votre réclamation. À sa discrétion, le gestionnaire des réclamations pourra vérifier les informations transmises.</p>		
	<p>Signé à _____, le _____.</p> <p style="text-align: center;">Inscrire la ville Inscrire la date</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>		

Exemples de preuve de résidence admissible : factures de téléphone, d'Internet, d'Hydro-Québec, d'Énergir, bail, relevé de carte de crédit, avis de cotisation d'une autorité fiscale, déclaration de revenus, lettre d'un organisme gouvernemental, d'une institution financière ou du Directeur général des élections.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir de telle preuve, vous pouvez fournir une déclaration assermentée accompagnée de deux lettres de témoins **non-liés** à vous (ex. : autre que votre famille élargie).

TRANSMISSION DE LA RÉCLAMATION

Veillez retourner votre formulaire de réclamation complété, signé et daté au plus tard le 21 janvier 2023 par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Raymond Chabot Administrateur provisoire inc.

À l'attention d'Étienne Fiset

140 Grande Allée Est, bureau 200, Québec (Québec) G1R 5P7

ou

810, rue Bossé, Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Si vous avez des questions relativement à votre réclamation, vous pouvez communiquer avec le gestionnaire des réclamations par téléphone au 1 (866) 488-1170, par courriel (reclamationstgeorges@rcgt.com) ou en consultant www.actioncollectivestgeorges.ca.

Avant de transmettre votre réclamation, assurez-vous que les documents suivants sont joints à votre courriel ou votre envoi postal :

- Le Formulaire de réclamation complété, signé et daté.
- Les preuves établissant votre adresse pour toute(s) la ou les périodes pour lesquelles vous réclamez.
- Les preuves établissant que vous êtes actuellement propriétaire d'un bâtiment résidentiel ou d'un terrain vacant dans le quartier St-Georges.

Si vous faites une réclamation pour une personne décédée ou inapte :

- La preuve de décès ou d'inaptitude.
- La preuve que vous êtes autorisé à agir pour cette personne.

Si votre formulaire de réclamation est incomplet, le gestionnaire des réclamations vous fera parvenir un avis détaillé à cet effet. Vous aurez alors trente (30) jours pour le compléter et le retourner. Après ce délai, votre réclamation sera rejetée en tout ou en partie.

Si le gestionnaire des réclamations n'accepte que partiellement votre réclamation ou s'il la rejette, il vous fera parvenir un avis à cet effet. Vous aurez alors trente (30) jours pour demander la révision de cette décision. La décision en révision du gestionnaire des réclamations sera finale.

Si le gestionnaire des réclamations se prononce favorablement sur votre réclamation, une compensation monétaire vous sera envoyée par chèque à l'adresse mentionnée à la Partie 1.

Le montant de l'indemnité de chacun des réclamants sera établi en fonction d'un système de points qui permettra de distribuer aux réclamants les fonds disponibles au pro rata de chacune des réclamations. Toutes les réclamations admissibles seront payées une fois que l'analyse de toutes les réclamations sera complétée. Un délai d'au moins six mois après la fin de la période de réclamation est à prévoir avant que les indemnités puissent être postées.